

suite au projet de loi 122, selon l'article 961,4 du code municipal
La municipalité doit publier sur son site internet la liste de tous les contrats comportant une
Dépense totale de plus de 25 000,00\$.

POUR L'ANNÉE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017

GESTION USD INC.	Achat de bacs brun	51 597,31 \$
O'ENVIRO	Vidange des boues de fosses septiques	82 532,51 \$
SERVICES MATREC	Collecte et transport des matières résiduelles	27 828,93 \$
SINTRA INC.	Pavage, rang 11, des Érables et route Bibeau	317 929,08 \$
TRANSPORT FAFARD	Déneigements des rues	94 393,27 \$

Déposé à la réunion régulière du 5 février 2018



Maryse Desbiens
Directrice générale / secrétaire-trésorière